



Validité de la lettre de licenciement

Par **didique**, le **04/02/2008** à **16:57**

Bonjour,
Mon mari a reçu ce midi sa lettre de licenciement pour motif économique de la part du liquidateur judiciaire. Je me demandais dans quelle mesure le courrier était valable car il l'a reçu par courrier simple alors que sur le courrier il est inscrit en toutes lettres "courrier en recommandé avec avis de réception." De plus, pour le CRP le liquidateur écrit que mon mari doit en faire la demande avant le 11 février prochain et le courrier est daté du 28 janvier mais il l'a reçu aujourd'hui et il me semblait qu'il avait 14 jours à compter de la réception du dit courrier.
Pourriez-vous éclairer mes interrogations s'il vous plaît?
D'avance merci.

Par **grumman f14**, le **06/02/2008** à **17:53**

bonjour
je ne connais pas beaucoup de chose dans ce cas là mais quand un courrier arrive en étant notifié avec AR alors qu'il est envoyé simplement vous pouvez ne jamais l'avoir reçu.
Cordialement grumman f14